



**Association pour la Promotion de  
l'Éducation Non Formelle**

**Tel : (00226)25 36 65 59**

**Email : [apenf@fasonet.bf](mailto:apenf@fasonet.bf)**

**[www.apenf.org](http://www.apenf.org)**

**11 BP 692 Ouaga CMS 11**



Association pour le  
Développement de  
l'Éducation en  
Afrique



Groupe de Travail sur  
l'Éducation Non Formelle

[gtenf@fasonet.bf](mailto:gtenf@fasonet.bf)

[www.gtenf.org](http://www.gtenf.org)

(+226) 25 36 58 45

## Lexique du tableau de bord des indicateurs du droit à l'éducation

Produit par :  
Kaboré Idrissa  
Bougma Moussa  
Dalbéra Claude

APENF, Décembre 2016

# Table des matières

Introduction .....	4
<b>I. Acceptabilité.....</b>	<b>6</b>
Indice d'appropriation du droit à l'éducation.....	7
Part du financement sur ressources propres de l'Etat pour l'éducation de base dans le produit intérieur brut (PIB) .....	9
Part des financements extérieurs publics pour l'éducation de base dans le produit intérieur brut (PIB) .....	11
Proportion d'écoles où les langues nationales sont intégrées à l'enseignement....	13
Proportion des effectifs scolarisés dans des écoles confessionnelles reconnues....	15
Proportion de centres d'alphabétisation incluant des activités génératrices de revenus pour les apprenant(e)s ou liés à un processus ou une méthodologie de développement local .....	17
<b>II. Adaptabilité .....</b>	<b>19</b>
Existence d'un mécanisme de diversification des filières de formation (nombre de filière et couverture géographique) .....	19
Nombre d'apprenant(e)s inscrit(e)s en cours du soir .....	21
Proportion des enfants de 10 à 15 ans jamais inclus dans une éducation/formation .....	22
Taux de réussite aux examens .....	24
Taux d'achèvement .....	26
<b>III. Dotation adéquate .....</b>	<b>28</b>
Proportion d'enfants malnutris à 4 ans .....	28
Proportion d'enseignant(e)s, de formateurs/rices ou de moniteurs/trices ayant un Certificat de capacité professionnelle pour exercer leurs activités .....	30
Taux annuel de participation des enseignant(e)s aux formations continues.....	33
Proportion de salles de classes et de centres d'alphabétisation construits en matériaux définitifs/durable et conforme aux normes .....	34
Proportion de salles de classe, de centres d'alphabétisation et de centre de formation professionnel (FP) ayant l'équipement nécessaire (tableaux noirs, tables bancs, bureaux, avec ou sans armoire, placard ou malle, métiers, outils) .....	35
<b>IV. Accessibilité.....</b>	<b>36</b>
Proportion d'enseignantes (F), de formatrices (NF) dans chaque composante.....	37
Indice de parité des taux net de scolarisation.....	38
Taux d'accroissement annuel du nombre d'inscrits dans les SPS et dans la FP en ENF .....	40
Rapport taux bruts de scolarisation (TBS) .....	41
Taux d'accès à la formation professionnelle (FP) .....	42

**Conclusion** ..... 43

## Introduction

En 2015, la Chaire de l'Unesco de Bergamo avait mandaté le GTENF, de relire le tableau de bord des indicateurs du droit à l'éducation élaboré en 2002 par l'APENF et l'Université de Fribourg. Cette relecture était demandée par les pays de la CEDEAO lors de l'atelier de Lomé de 2008 afin de décontextualiser le tableau de bord pour une utilisation plus efficace.

L'APENF avait alors été mandaté par le GTENF pour cette refondation. Un nouveau tableau de bord de vingt et un indicateurs en a résulté. Ces indicateurs ont été validés lors d'un atelier tenu à Ouagadougou. Ce nouveau tableau de bord prend en compte tous les ordres de l'éducation de base à savoir le préscolaire, le primaire, le post primaire, la formation professionnelle et ce, pour le formel et le non formel. Ce présent lexique a pour objectif de rendre ce tableau de bord réduit plus lisible et facile à utiliser par les pays.

Les indicateurs documentés sont utilisables dans une perspective régionale applicable à plusieurs pays. Ils sont au nombre de vingt-un (21) dont six (6) au niveau de la capacité «acceptabilité» ; cinq (5) au niveau de chacune des trois autres capacités que sont «l'adaptabilité» ; «la dotation adéquate» et «l'accessibilité». Les définitions des quatre capacités sont présentées au début des indicateurs qui leur correspondent.

Par rapport aux composantes de l'éducation, on dénombre douze indicateurs (12) pour l'éducation de base formelle, un (1) pour l'éducation de base non formelle, deux (2) pour la formation professionnelle, deux (2) indicateurs désagrégés en formel et non formel ; quatre (4) indicateurs désagrégés en formel, non formel et formation professionnelle.

Dans l'élaboration du lexique, deux options sont possibles. La première option consiste à classer les indicateurs par ordre alphabétique. Celle-ci a l'avantage pratique de faciliter l'accès aux entrées du lexique à partir du mot clef de chaque indicateur recherché, comme dans un dictionnaire classique. Quant à la deuxième option, elle consiste à classer les indicateurs du droit à l'éducation suivant un ordre logique pour l'ensemble divisé en quatre parties correspondant aux quatre capacités définies plus haut, puis aux indicateurs en passant par les valeurs y relatives. Cette dernière option a été retenue car elle a l'avantage de placer chaque indicateur dans un cadre logique déjà adopté, donc en parfaite continuité avec les travaux précédents sur le droit à l'éducation.

Sur cette base, une fiche complète d'informations a été élaborée pour chaque indicateur. Elle comporte onze (11) rubriques avec les éléments constitutifs suivants :

<b>Indicateur</b>	Dénomination de l'indicateur
<b>Capacité</b>	Domaine du droit à l'éducation auquel se rattache l'indicateur
<b>Code</b>	Code de l'indicateur. Il est constitué des cinq premières lettres de la capacité à laquelle se rattache l'indicateur, suivi d'un numéro séquentiel.
<b>Valeur</b>	Valeur à laquelle se rattache l'indicateur
<b>Définition</b>	Définition de l'indicateur et sa raison d'être
<b>Méthode de calcul</b>	Formule de calcul de l'indicateur
<b>Sources de données</b>	Indications des données rentrant dans la formule de calcul de l'indicateur, des opérations par lesquelles elles sont obtenues et des structures qui les produisent
<b>Périodicité des mesures</b>	Fréquence à laquelle l'indicateur est produit
<b>Désagrégation</b>	Niveaux de désagrégation possibles de l'indicateur (désagrégation spatiale ou sectorielle)
<b>Observations et limites</b>	Clarifications, spécifications, réserves, norme de qualité à respecter, limites ou toute information supplémentaire permettant de mieux comprendre l'indicateur
<b>Interprétation</b>	Réalité de l'indicateur ou signification de la valeur traduite par celle-ci au-delà du chiffre

A noter qu'en tant qu'Etat et dans la mesure du possible, chaque pays est libre de désagréger les données jusqu'à la plus petite unité géographique de prise de décision, mais cette désagrégation n'est pas prise en compte dans le suivi inter Etats de l'Union africaine (UA).

## I. Acceptabilité

L'**acceptabilité** définit la légitimité démocratique, c'est-à-dire la pertinence par rapport au droit à l'éducation compris dans l'ensemble des droits humains. Elle est l'appropriation de valeurs que les acteur(e)s doivent constamment contrôler et développer au sein d'un espace public auquel ils peuvent tous participer. En quoi le système éducatif contribue-t-il au plein épanouissement de la dignité humaine et au respect des droits fondamentaux de la personne? Quelles formes et quels contenus éducatifs confèrent aux individus la capacité de jouer un rôle dans une société démocratique ? La structure et le fonctionnement du système comprenant les institutions, les associations, les communautés et les individus répondent-ils aux besoins exprimés ?

<b>Indicateur</b>	<b>Indice d'appropriation du droit à l'éducation</b>
<b>Capacité</b>	Acceptabilité
<b>Code</b>	ACCEP01
<b>Valeur</b>	<p>Cet indice fait référence à l'appropriation du droit à l'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des valeurs et des objectifs du droit à l'éducation,</li> <li>- Clarté et respect des règles institutionnelles eu égard au droit à l'éducation</li> </ul>
<b>Définition</b>	<p>L'indice d'appropriation du droit à l'éducation est un score composite qui indique le niveau d'appropriation du droit à l'éducation dans le pays. Ce score est obtenu à partir de quatre questions dichotomiques à répondre par Oui ou Non:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Existence du droit à l'éducation de base dans la constitution ? Oui/Non</li> <li>b) Existence du droit à l'éducation de base dans les bases légales du système éducatif dans ses différentes composantes ? Oui/Non</li> <li>c) Existence des voies de recours pour son application ? Oui/Non</li> <li>d) Existence du droit à l'éducation dans la planification nationale ? Oui/Non</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<p>L'indice d'appropriation du droit à l'éducation est calculé en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- on affecte d'abord le chiffre 1 à chacune des quatre questions dichotomiques si la réponse est positive et 0 sinon ;</li> <li>- l'indice est obtenu par la suite en additionnant les réponses observées pour les quatre questions.</li> </ul>
<b>Sources de données</b>	<p>Les données requises pour le calcul de l'indice sont les réponses aux questions a), b), c) et d). Ces réponses peuvent être obtenues à travers l'examen de la Constitution et les textes de loi sur l'éducation du pays</p>
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indice est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'indice est calculé au niveau national
<b>Observations et limites</b>	<p>L'indice varie entre 0 (pour les pays où les réponses sont négatives pour les quatre questions) et 4 (pour les pays où les réponses sont positives pour les quatre questions).</p>

	<p>Pour les questions a) ; b) et c), il s'agit non seulement de vérifier si le droit à l'éducation est mentionné mais également de s'assurer des moyens de sa mise en œuvre. C'est pourquoi, pour avoir des réponses valides sur ces questions, il serait bon d'utiliser l'expression « prise en compte » dans l'évaluation de ces questions.</p> <p>Par ailleurs, avec la décentralisation en cours dans plusieurs pays africains, la question c) se pose aussi de savoir si le débiteur du droit est l'État par rapport aux collectivités territoriales ou si c'est seulement le citoyen par rapport à la collectivité territoriale et à l'État. De toute façon, l'existence même de collectivité territoriale avec certaines attributions concernant l'éducation ouvre maintenant la porte à une sorte de possible « recours de proximité » pour les détenteurs du droit non satisfait.</p>
<p><b>Interprétation</b></p>	<p>L'indice d'appropriation du droit à l'éducation traduit l'engagement du pays sur le droit à l'éducation de base de façon concomitante au niveau constitutionnel, au niveau des bases légales, au niveau des recours et au niveau des politiques sectorielles. Cet indicateur fait référence au commentaire de l'article 13 sur le droit à l'éducation du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui définit trois types d'obligations à charge des Etats parties : les obligations de mise en œuvre, de respect et de protection du droit. Ces obligations impliquent au minimum la reconnaissance par les Etats parties de chacun et de l'ensemble des droits compris dans le Pacte et leur engagement vers une réalisation progressive effective de ce droit.</p> <p>Plus la valeur de l'indice est élevée, plus le niveau d'appropriation du droit à l'éducation est meilleur dans le pays. Les valeurs 0 et 4 traduisent respectivement un engagement nul et total du pays sur le droit à l'éducation alors que les valeurs 1, 2, et 3 traduisent un engagement partiel. Pour ces valeurs 1, 2 et 3 de l'indice, il est nécessaire de toujours préciser les dimensions qui font l'objet d'appropriation dans le pays (niveau constitutionnel, niveau des bases légales, niveau des recours, niveau des politiques sectorielles).</p>



<b>Indicateur</b>	<b>Part du financement sur ressources propres de l'Etat pour l'éducation de base dans le produit intérieur brut (PIB)</b>
<b>Capacité</b>	Acceptabilité
<b>Code</b>	ACCEP02
<b>Valeur</b>	Cet indicateur fait référence à la : <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation des acteurs à la définition et à la mise en œuvre des politiques</li> <li>- reconnaissance de la diversité des acteurs, de la nécessité de leurs interventions et de leurs interactions</li> </ul>
<b>Définition</b>	Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'investissement sur ressources propres (dites encore « domestiques », hors aide publique au développement spécifique) consacrées à l'éducation de base formelle et non formelle dans le produit intérieur brut (PIB), exprimée en pourcentage
<b>Méthode de calcul</b>	Diviser les dépenses publiques (de fonctionnement et d'investissement) sur ressources propres de l'éducation de base au niveau formel et non formel à une année donnée, par le PIB à la même année, et multiplier le résultat par 100.
<b>Sources de données</b>	Les données requises pour calculer cet indicateur sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dépenses budgétaires en éducation de base formelle et non formelle financées par les ressources propres de l'Etat (hors aide publique au développement spécifique, sectorielle ou projet).</li> <li>- le produit intérieur brut (converti aussi en \$PPA<sup>1</sup> pour la comparabilité régionale)</li> </ul> <p>Ces données proviennent des budgets sectoriels</p>

<sup>1</sup> La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

	des ministères, de la comptabilité nationale annuelle et des comptes nationaux publiés en principe par les Instituts nationaux de la statistique.
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'indicateur est calculé au niveau national en distinguant toutes les composantes de l'éducation de base pour faire ressortir la part de chaque catégorie d'éducation dans le budget de l'éducation de base.
<b>Observations et limites</b>	<p>La valeur de cet indicateur ne peut pas techniquement excéder 100%.</p> <p>Pour une meilleure interprétation de cet indicateur en termes de comparabilité, il est préférable que la croissance du PIB d'un Etat une année donnée ne soit pas influencée par des facteurs exceptionnels (crise politique, choc économiques) souvent observables dans les pays africains. Aussi, l'indice de développement humain doit être pris en compte afin d'éviter d'analyser comparativement des pays qui n'appartiennent pas au même niveau de développement. D'autre part, en tant que macro indicateur de finance publique nationale, cet indicateur ne donne aucune indication de l'effort important dans le domaine de l'éducation de base des aides publiques et privées internationales et de l'action de la société civile (associations, ONG) pour lesquelles il n'existe pas encore de bases de données financières exploitables</p>
<b>Interprétation</b>	Une part élevée du financement sur ressources propre de l'Etat pour l'éducation de base formelle et non formelle dans le PIB, signifie que l'Etat accorde une priorité à l'éducation de base. Il permet également d'apprécier l'effort de mobilisation financière interne de l'Etat pour le financement de l'éducation de base formelle et non formelle.

<b>Indicateur</b>	<b>Part des financements extérieurs publics pour l'éducation de base dans le produit intérieur brut (PIB)</b>
<b>Capacité</b>	Acceptabilité
<b>Code</b>	ACCEP03
<b>Valeur</b>	Cet indicateur fait référence à la : <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation des acteurs à la définition et à la mise en œuvre des politiques</li> <li>- reconnaissance de la diversité des acteur(e)s, de la nécessité de leurs interventions et de leurs interactions</li> </ul>
<b>Définition</b>	Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'investissement sur financements extérieurs (aide publique au développement bilatérale ou multilatérale sous forme de dons ou de prêts à conditions spéciales) consacrées à l'éducation de base formelle et non formelle dans le produit intérieur brut (PIB), exprimée en pourcentage
<b>Méthode de calcul</b>	Diviser les dépenses publiques (de fonctionnement et d'investissement) sur financements extérieurs de l'éducation de base au niveau formel et non formel à une année donnée, par le PIB à la même année, et multiplier le résultat par 100.
<b>Sources de données</b>	Les données requises pour calculer cet indicateur sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dépenses budgétaires en éducation de base formelle et non formelle financées par l'aide publique au développement bilatérale ou multilatérale sous forme de dons ou de prêts à conditions spéciales dans l'appui aux politiques nationales d'éducation de base</li> <li>- le produit intérieur brut (converti aussi en \$PPA pour la comparabilité régionale)</li> </ul> <p>Ces données proviennent des budgets sectoriels des ministères, de la comptabilité nationale annuelle et des comptes nationaux publiés en principe par les Instituts nationaux de la statistique.</p>

<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'indicateur est calculé au niveau national en distinguant toutes les composantes de l'éducation de base pour faire ressortir la part de chaque catégorie d'éducation dans le budget de l'éducation de base.
<b>Observations et limites</b>	<p>La valeur de cet indicateur ne peut pas techniquement excéder 100%.</p> <p>Pour une meilleure interprétation de cet indicateur en termes de comparabilité, il est préférable que la croissance du PIB d'un Etat une année donnée ne soit pas influencée par des facteurs exceptionnels (crise politique, choc économiques) souvent observables dans les pays africains. Aussi, l'indice de développement humain doit être pris en compte afin d'éviter d'analyser comparativement des pays qui n'appartiennent pas au même niveau de développement. D'autre part, en tant que macro indicateur de finance publique nationale, cet indicateur ne donne aucune indication de l'effort important dans le domaine de l'éducation de base des aides publiques et privées internationales et de l'action de la société civile (associations, ONG) pour lesquelles il n'existe pas encore de bases de données financières exploitables</p>
<b>Interprétation</b>	Cet indicateur mesure l'importance de l'aide publique au développement bilatérale ou multilatérale sous forme de dons ou de prêts à conditions spéciales dans l'appui aux politiques nationales d'éducation de base. Par conséquent, une part élevée du financement extérieur public pour l'éducation de base formelle et non formelle dans le PIB, signifie que les partenaires extérieurs du pays accordent une priorité à l'éducation de base. Cet indicateur permet également d'apprécier l'effort de l'Etat en matière de mobilisation financière extérieure pour le financement de l'éducation de base

<b>Indicateur</b>	<b>Proportion d'écoles où les langues nationales sont intégrées à l'enseignement</b>
<b>Capacité</b>	Acceptabilité
<b>Code</b>	ACCEP04
<b>Valeur</b>	<p>Cet indicateur fait référence à l'exercice des libertés dans la diversité culturelle et sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liberté de choix des établissements, langue, religion ;</li> <li>- Droit des enfants et des apprenants ;</li> <li>- Liberté académique ;</li> <li>- Pertinence, ouverture et équilibre des programmes</li> </ul>
<b>Définition</b>	Proportion des écoles où les langues nationales sont intégrées à l'enseignement parmi la totalité des écoles, exprimée en pourcentage. Cet indicateur permet de mesurer la capacité du système éducatif à offrir aux populations une école adaptée à leur réalité socio-culturelle, a priori plus acceptable.
<b>Méthode de calcul</b>	Diviser le nombre d'écoles qui intègrent au moins une langue nationale par le nombre total d'écoles, et multiplier le résultat par 100
<b>Sources de données</b>	Les données requises pour calculer cet indicateur sont l'effectif des écoles qui intègrent au moins une langue nationale d'enseignement et le nombre total des écoles. Ces données proviennent des statistiques scolaires des ministères en charge de l'éducation de base.
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'indicateur est calculé au niveau national en distinguant toutes les composantes de l'éducation de base pour faire ressortir l'effectivité de la mise en place d'une offre acceptable dans chaque catégorie d'éducation de base.
<b>Observations et limites</b>	<p>La valeur de cet indicateur ne peut pas techniquement excéder 100%.</p> <p>La principale limite de cet indicateur réside même dans la limite de l'information disponible sur les</p>

	<p>écoles. En Afrique, le nombre d'écoles non reconnues est non-négligeable et variable d'un pays à l'autre ; ce qui limite quelque peu la comparabilité régionale et temporelle.</p>
<p><b>Interprétation</b></p>	<p>Cet indicateur doit être interprété à la lumière du contexte historique et politique du pays car il pose la question majeure de la problématique linguistique dans l'éducation de base. Dans le cas par exemple des ex-pays colonisés, la langue officielle est généralement promue de manière exclusive comme un facteur d'intégration nationale, d'ouverture sur le monde extérieur et d'accès à la modernité alors que les langues nationales sont stigmatisées comme des facteurs de division, de fermeture et de maintien dans le sous-développement, et ce, en dépit du fait qu'elles soient pratiquées par la majorité des populations locales. L'évolution de cet indicateur est particulièrement intéressante au regard du droit à l'éducation vue sous l'angle de la progression de son effectivité par la mise en place d'une offre acceptable</p>

<b>Indicateur</b>	<b>Proportion des effectifs scolarisés dans des écoles confessionnelles reconnues</b>
<b>Capacité</b>	Acceptabilité
<b>Code</b>	ACCEP05
<b>Valeur</b>	<p>Cet indicateur fait référence à l'exercice des libertés dans la diversité culturelle et sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liberté de choix des établissements, langue, religion ;</li> <li>- Droit des enfants et des apprenants ;</li> <li>- Liberté académique ;</li> <li>- Pertinence, ouverture et équilibre des programmes</li> </ul>
<b>Définition</b>	<p>Proportion des élèves scolarisés dans les écoles confessionnelles reconnues par le système éducatif du pays parmi les élèves de l'ensemble des écoles reconnues, exprimée en pourcentage.</p> <p>Cet indicateur mesure la part du privé confessionnel dans le système éducatif formel. L'existence d'écoles confessionnelles privées renforce la diversification de l'offre éducative, condition nécessaire à l'effectivité du droit à l'éducation. Elle est une dimension clé de la diversité culturelle au même titre que la langue car la tolérance culturelle se fonde autant sur la tolérance religieuse que linguistique.</p>
<b>Méthode de calcul</b>	Diviser le nombre d'élèves (ou enfants scolarisés) à une année donnée dans les écoles confessionnelles reconnues par le système éducatif du pays par le nombre d'élèves scolarisés à la même année dans toutes les écoles reconnues, et multiplier le résultat par 100
<b>Sources de données</b>	Les données requises pour calculer cet indicateur sont le nombre d'élèves des écoles confessionnelles reconnues et le nombre total d'élèves de toutes les écoles. Ces données proviennent des statistiques scolaires des ministères en charge de l'éducation de base.
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'indicateur est calculé au niveau national en

	<p>distinguant toutes les composantes de l'éducation de base pour faire ressortir la question des attentes et des besoins de certaines populations dans chaque catégorie d'éducation</p>
<p><b>Observations et limites</b></p>	<p>La valeur de cet indicateur ne peut pas techniquement excéder 100%.</p> <p>La principale limite de cet indicateur réside même dans la limite de l'information disponible sur les écoles. En Afrique, le nombre d'écoles non reconnues est non-négligeable et variable d'un pays à l'autre ; ce qui limite quelque peu la comparabilité régionale et temporelle.</p> <p>Une école confessionnelle reconnue possède un récépissé ou un document jugé équivalent selon le pays.</p>
<p><b>Interprétation</b></p>	<p>Pour interpréter cet indicateur, il convient de prendre en compte le contexte social et l'historique du système scolaire car les critères de reconnaissance et de financement des différents types d'écoles confessionnelles peuvent varier d'un pays à l'autre et au fil du temps dans un même pays. Par ailleurs, il faut noter que l'évolution des effectifs n'est pas gage véritablement d'une amélioration des possibilités de choix et de libre accès à une offre diversifiée. Celle-ci peut en effet cacher des traitements inégalitaires quant à l'accès (frais d'inscription). C'est pourquoi l'indicateur doit être apprécié en tenant compte des politiques de subventions publiques à l'enseignement privé confessionnel. Malgré ses limites, l'indicateur pose néanmoins la question des attentes et des besoins de certaines populations en matière d'éducation.</p>



<b>Indicateur</b>	<b>Proportion de centres d'alphabétisation incluant des activités génératrices de revenus pour les apprenant(e)s ou liés à un processus ou une méthodologie de développement local</b>
<b>Capacité</b>	Acceptabilité
<b>Code</b>	ACCEP06
<b>Valeur</b>	Cet indicateur fait référence à l'exercice des libertés dans la diversité culturelle et sociale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liberté de choix des établissements, langue, religion ;</li> <li>- Droit des enfants et des apprenants ;</li> <li>- Liberté académique ;</li> <li>- Pertinence, ouverture et équilibre des programmes</li> </ul>
<b>Définition</b>	Proportion de centres d'alphabétisation incluant des activités génératrices de revenus pour les apprenant(e)s (ou liés à un processus ou une méthodologie de développement local) parmi l'ensemble des centres d'alphabétisation, exprimée en pourcentage  Cet indicateur mesure la proportion de centres d'alphabétisation qui lient effectivement l'apprentissage des connaissances de base à la production de biens ou services générateurs de revenus. L'éducation de base n'est pas une fin en soi, mais s'inscrit dans des dynamiques concrètes de développement local, notamment économiques.
<b>Méthode de calcul</b>	Diviser le nombre de centres d'alphabétisation incluant des activités génératrices de revenus pour les apprenant(e)s (ou liés à un processus ou une méthodologie de développement local) par le nombre total de centres d'alphabétisation, et multiplier le résultat par 100
<b>Sources de données</b>	Les données requises pour calculer cet indicateur sont le nombre de centres d'alphabétisation intégrant des activités génératrices de revenus pour les apprenant(e)s (ou liés à un processus ou

	<p>une méthodologie de développement local) et le nombre total des centres d'alphabétisation. Ces données proviennent des statistiques des ministères en charge de l'éducation de base</p>
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'indicateur est calculé au niveau national
<b>Observations et limites</b>	<p>La valeur de cet indicateur ne peut pas techniquement excéder 100%. L'indicateur n'est pas aisé à renseigner, compte tenu de l'extrême diversité des situations de terrain et des modes d'inclusion possibles de ces activités génératrices de revenus. Cela limite quelquefois la comparabilité régionale et temporelle</p>
<b>Interprétation</b>	<p>Une valeur élevée de cet indicateur reflète une meilleure prise en compte de l'importance accordée par les apprenants, en particulier les apprenantes, à l'existence des activités génératrices de revenus dans les programmes d'alphabétisation. Dans certains pays africains, les enquêtes de terrain ont montré que le taux de fréquentation des centres d'alphabétisation dépendait fortement de la prise en compte du manque à gagner pour les personnes qui travaillent. Il apparaît en effet que c'est moins le coût réel de l'accès aux programmes (frais d'inscription et achat de fournitures) qui constitue un frein à l'alphabétisation des adultes que le manque à gagner engendré par le renoncement à une activité rémunératrice (activités rurales, élevage, petit commerce) et/ou socialement utile, en particulier pour les femmes (soins aux proches, activités et contraintes familiales, travaux domestiques)</p>

## II. Adaptabilité

L'**adaptabilité** définit l'adéquation des objectifs et des résultats. C'est ce lien qui définit l'efficacité du système. Cette adéquation a quatre valeurs : l'engagement des acteur(e)s, la diversité du système, la connaissance des résultats et la circulation d'une information adéquate. Elle peut être également mesurée directement par les capacités réelles acquises par les apprenant(e)s (fonctionnement adapté du système). Celle-ci comprend notamment la prise en compte des besoins des apprenant(e)s à la définition des programmes, l'existence d'une offre éducative diversifiée ou la circulation d'une information adéquate auprès de la population.

<b>Indicateur</b>	<b>Existence d'un mécanisme de diversification des filières de formation (nombre de filière et couverture géographique)</b>
<b>Capacité</b>	Adaptabilité
<b>Code</b>	ADAPT01
<b>Valeur</b>	Cet indicateur fait référence à la diversité du système : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité des filières de formation ;</li> <li>- Opportunité d'insertion ;</li> <li>- Valorisation des acquis</li> </ul>
<b>Définition</b>	Existence d'un mécanisme de diversification des filières de formation en termes de nombre de filières et de couverture géographique.
<b>Méthode de calcul</b>	Cet indicateur est renseigné à travers la réponse à la question dichotomique suivante : Existence-t-il un mécanisme de diversification des filières de formation en termes de nombre de filières et de couverture géographique ? Oui/Non
<b>Sources de données</b>	Textes de loi des structures en charge de l'éducation au niveau central et local
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est renseigné annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'indicateur est renseigné au niveau national et sub-national
<b>Observations et limites</b>	La question dichotomique comporte en réalité deux sous-questions : existe-t-il un mécanisme de diversification des filières en termes de nombre ? Existe-t-il un mécanisme de diversification des filières

	en termes de couverture géographique ?
<b>Interprétation</b>	Cet indicateur mesure à différents niveaux l'existence ou non d'un mécanisme de diversification des filières de formation pour les apprenant(e)s. Cela paraît fondamental pour l'effectivité du droit à l'éducation car l'existence de ce cadre traduit une multiplicité de choix de formation pour les apprenant(e)s alors que son absence traduit un contexte de choix limité.

<b>Indicateur</b>	<b>Nombre d'apprenant(e)s inscrit(e)s en cours du soir</b>
<b>Capacité</b>	Adaptabilité
<b>Code</b>	ADAPT02
<b>Valeur</b>	Cet indicateur fait référence à la diversité du système : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité des filières de formation ;</li> <li>- Opportunité d'insertion ;</li> <li>- Valorisation des acquis</li> </ul>
<b>Définition</b>	Nombre d'apprenant(e)s inscrit(e)s en cours du soir. Cet indicateur mesure les possibilités d'accès à l'enseignement formel, en dehors des horaires et programmes officiels de cours, pour les personnes déscolarisées et non scolarisées qui sont inscrit(e)s en cours du soir.
<b>Méthode de calcul</b>	Compter ou estimer le nombre des apprenant(e)s en cour du soir
<b>Sources de données</b>	Les effectifs des apprenant(e)s en cours du soir. Ces données proviennent des statistiques scolaires des ministères en charge de l'éducation
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'indicateur est calculé par niveau d'enseignement formel et par sexe au niveau national.
<b>Observations et limites</b>	Le préscolaire n'est pas concerné par cet indicateur. Les cours du soir touchent généralement différents profils : les enfants au-delà d'un certain âge n'ayant jamais été scolarisés ou déscolarisés, les jeunes en échec ou déscolarisés et les adultes en zone urbaine en quête d'une alphabétisation fonctionnelle en français, ce qui pose d'ailleurs un problème par rapport au contenu des programmes. Jusqu'à une date récente, ce phénomène est resté très peu documenté dans la plupart des pays africains.
<b>Interprétation</b>	Cet indicateur renseigne sur la capacité des acteurs à répondre aux besoins éducatifs non satisfaits des personnes dans le respect des engagements pris à Jomtien pour l'éducation tout au long de la vie. Une valeur élevée de l'indicateur traduit un meilleur niveau de possibilités d'accès à l'enseignement formel, en dehors des horaires et programmes officiels de cours, pour les personnes

	déscolarisées et non scolarisées qui sont inscrit(e)s en cours du soir.
<b>Indicateur</b>	<b>Proportion des enfants de 10 à 15 ans jamais inclus dans une éducation/formation</b>
<b>Capacité</b>	Adaptabilité
<b>Code</b>	ADAPT03
<b>Valeur</b>	Cet indicateur fait référence à la diversité du système : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité des filières de formation ;</li> <li>- Opportunité d'insertion ;</li> <li>- Valorisation des acquis</li> </ul>
<b>Définition</b>	Proportion des enfants âgés de 10 à 15 ans jamais inclus dans une éducation/formation parmi l'ensemble des enfants de cette tranche d'âge, exprimée en pourcentage
<b>Méthode de calcul</b>	Diviser le nombre d'enfants âgés de 10-15 ans qui n'ont jamais été dans une éducation/formation par le nombre total d'enfants de cette tranche d'âge et multiplier le résultat par 100.
<b>Sources de données</b>	Les données requises pour calculer cet indicateur sont l'effectif des enfants de 10-15 ans jamais inclus dans une éducation/formation et l'effectif total des enfants de ce groupe d'âge. Ces données proviennent des recensements généraux de la population et des enquêtes auprès des ménages disponibles dans les instituts nationaux de la statistique
<b>Périodicité des mesures</b>	Dépendant de la source de données
<b>Désagrégation</b>	L'indicateur est calculé au niveau national et peut être désagrégé par sexe et milieu de résidence.
<b>Observations et limites</b>	La valeur de cet indicateur ne peut pas techniquement excéder 100%.  La limite inférieure de la tranche d'âge retenue, à savoir 10 ans, correspond à l'âge auquel l'enfant n'est plus en droit de prétendre à une scolarisation au niveau primaire.
<b>Interprétation</b>	L'intérêt de cet indicateur est de donner une mesure du non accès à l'école ou à la formation. Il est donc avant tout un indicateur d'exclusion du

ystème formel et non formel. Cet indicateur est également un indicateur de prospective, car il permet d'estimer la base minimale des futurs candidats au non formel.

<b>Indicateur</b>	<b>Taux de réussite aux examens</b>
<b>Capacité</b>	Adaptabilité
<b>Code</b>	ADAPT04
<b>Valeur</b>	Cet indicateur fait référence à la connaissance des résultats : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Efficacité interne et externe</li> <li>- Evolution</li> <li>- Résultats</li> </ul>
<b>Définition</b>	Proportion d'élèves ou apprenant(e)s qui sont admis à l'examen considéré une année donnée parmi les élèves ou apprenant(e)s qui se sont présentés audit examen la même année, exprimé en pourcentage.  Un examen est une évaluation terminale d'un cycle d'éducation de base formelle ou non formelle.
<b>Méthode de calcul</b>	Diviser le nombre d'élèves ou apprenant(e)s qui sont admis à l'examen considéré une année donnée par le nombre de ceux qui se sont présentés audit examen la même année, et multiplier le résultat par 100
<b>Sources de données</b>	Les données requises pour calculer cet indicateur sont l'effectif des admis aux examens et l'effectif de ceux qui se sont présentés auxdits examens pour chaque cycle terminal de l'éducation de base formelle et non formelle. Ces données proviennent des statistiques des ministères en charge de l'éducation
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	Le taux de réussite est calculé par cycle terminal de l'éducation de base formelle et non formelle au niveau national. Il peut être désagrégé par sexe et milieu de résidence.
<b>Observations et limites</b>	La valeur de cet indicateur ne peut pas techniquement excéder 100%.  La pertinence du taux de réussite aux examens est parfois remise en cause en raison de son caractère éventuellement « politique » : une légère baisse du



	<p>niveau de l'examen ou des consignes de correction peut faire varier fortement les résultats. Son interprétation qualitative et son évolution dans le temps méritent beaucoup d'attention.</p> <p>Les résultats peuvent montrer de bonnes performances au regard des conditions locales d'études, qui doivent s'interpréter à la lumière de certaines réalités notamment la forte proportion d'élèves qui se représentent à l'examen</p>
<p><b>Interprétation</b></p>	<p>Le taux de réussite aux examens, en tant qu'instruments d'évaluation terminale des cycles d'éducation de base formelle ou non formelle, est normalement un bon indicateur de l'efficacité interne du système. Par conséquent, plus le taux est élevé, plus le cycle d'éducation considéré est efficace.</p> <p>Par ailleurs le taux de réussite joue un rôle clef en termes d'évaluation de la demande en accès à des formes supérieures d'éducation formelle ou non formelle : entrée dans le secondaire et/ou formations d'insertion à la vie active.</p>

<b>Indicateur</b>	<b>Taux d'achèvement</b>
<b>Capacité</b>	Adaptabilité
<b>Code</b>	ADAPT05
<b>Valeur</b>	<p>Cet indicateur fait référence à la connaissance des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Efficacité interne et externe</li> <li>- Évolution</li> <li>- Résultats</li> </ul>
<b>Définition</b>	<p>Le taux d'achèvement est la proportion des personnes ayant atteint la dernière classe d'un cycle d'enseignement donné, quel que soit leur âge, parmi le nombre total de personnes en âge théorique d'accès à la dernière année dudit cycle d'enseignement, exprimée en pourcentage. C'est par exemple le nombre d'élèves au CM2 non redoublant (public et privé) rapporté à la population de 11 ans et exprimé en pourcentage. L'indicateur mesure l'efficacité du système scolaire. Il montre combien d'enfants ont atteint le CM2 par exemple à l'âge normalement prévu.</p> <p>Il n'est pas une nouvelle manière de mesurer un taux de survie, c'est-à-dire la proportion de ceux qui, étant entrés dans le système, s'y seraient maintenus jusqu'à la fin du cycle de base. Il mesure plutôt, par rapport à l'effectif d'une classe donnée (qu'elle soit ou non dans le système), quel est son taux d'accès à la dernière classe du cycle considéré. A l'image du taux brut d'admission (en première année de chaque cycle d'enseignement), c'est en quelque sorte le taux brut d'admission en dernière année du cycle considéré.</p>
<b>Méthode de calcul</b>	<p>Diviser le nombre de nouveaux inscrits à la dernière classe du cycle d'enseignement considéré par l'effectif total de la population en âge théorique d'accès à la dernière année dudit cycle d'enseignement, et multiplier le résultat par 100.</p> <p>En général,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le taux d'achèvement du primaire est le rapport entre les nouveaux inscrits au CM2 et la population âgée de 11 ans ;</li> <li>- le taux d'achèvement du post primaire est le rapport entre les nouveaux inscrits en</li> </ul>

	troisième et la population âgée de 15 ans.
<b>Sources de données</b>	Les données requises pour calculer cet indicateur sont l'effectif des nouveaux inscrits en dernière année du cycle d'enseignement considéré (ou effectifs inscrits en dernière année primaire diminués du nombre de redoublants) et l'effectif de la population ayant l'âge théorique d'entrer en dernière année du cycle d'enseignement considéré. Registres des établissements scolaires, recensements et enquêtes scolaires pour les effectifs de nouveaux inscrits proviennent des statistiques des ministères en charge de l'éducation et l'effectif de la population ayant l'âge théorique d'entrer en dernière année du cycle considéré provient des recensements ou des projections démographiques disponibles dans les instituts nationaux de la statistique
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	Le taux d'achèvement est calculé par cycle d'éducation de base formelle (primaire, post primaire ou équivalent). Il peut être désagrégé par sexe et milieu de résidence.
<b>Observations et limites</b>	Cet indicateur inclut la totalité des nouveaux inscrits en dernière année du cycle d'enseignement considéré, quel que soit leur âge. Il peut donc être supérieur à 100 % puisqu'il inclut les individus plus jeunes et plus âgés qui entament la dernière année dudit cycle d'enseignement précocement ou tardivement ou qui ont redoublé durant leurs études. Ce taux pourrait être affiné en s'intéressant aux élèves de la tranche d'âge de la classe terminale d'un cycle (11 ans par exemple) pour un système éducatif avec peu de déperdition, de précocité et retard scolaire.
<b>Interprétation</b>	Cet indicateur est pertinent en matière de droit à l'éducation car il donne une première estimation de la mesure de ceux dont le noyau initial du droit à l'éducation, à l'intérieur d'une classe d'âge, a été a priori satisfait par le système formel. C'est d'ailleurs un bon prédicteur de la contribution réelle de l'éducation formelle à la formation du futur taux d'alphabétisation nationale.

### III. Dotation adéquate

La **dotation adéquate** met l'accent sur la diversité des ressources humaines et non humaines, afin de repérer quand il y a richesse: diversité interactive et capacité des personnes et des institutions à rassembler les ressources diverses et nécessaires. La variété, la qualité et le montant de la dotation en ressources bien utilisées définissent l'efficacité du système. Les ressources humaines sont très variées: non seulement les apprenants, les enseignants et les formateurs mais les parents, familles et communautés sont appelés à collaborer. Les dotations touchent en premier lieu la santé et la nutrition des apprenants qui conditionnent leur accès à l'école ou au centre d'alphabétisation et leur capacité d'apprentissage. Elles concernent ensuite le statut, la formation et les conditions d'exercice des enseignants et des formateurs. Enfin, il est important de réaliser une combinaison des ressources humaines et non humaines.

<b>Indicateur</b>	<b>Proportion d'enfants malnutris à 4 ans</b>
<b>Capacité</b>	Dotation adéquate
<b>Code</b>	ADEQU01
<b>Valeur</b>	Ressources humaines : Apprenant(e)s
<b>Définition</b>	Cet indicateur est un proxy pour mesurer la proportion d'enfants en état de suivre normalement un cursus d'éducation de base. On estime donc qu'un enfant malnutris avant l'âge scolaire ne pourrait pas être dans les conditions physiques et psychiques pour suivre efficacement un cursus scolaire. Cet indicateur constitue un proxy de la proportion d'enfants dont le droit à l'alimentation n'est pas satisfait.
<b>Méthode de calcul</b>	Rapport entre le nombre d'enfants malnutris à 4 ans et le nombre total d'enfants de 4 ans
<b>Sources de données</b>	Enquêtes nutritionnelles, enquêtes avec mesures anthropométriques (EDS, MICS, conditions de vie des ménages, agricoles)
<b>Périodicité des mesures</b>	Dépendant de la source de données
<b>Désagrégation</b>	L'Indicateur est calculé au niveau national et sub-national si possible, il peut aussi être désagrégé selon le sexe. Cet indicateur ne peut être calculé qu'à partir des enquêtes ménages avec une prise en compte des mesures anthropométriques

<b>Observations et limites</b>	Il serait nécessaire de pouvoir suivre les enfants malnutris dans leur cursus scolaire. Ce qui nécessite des données longitudinales.
<b>Interprétation</b>	Cet indicateur permet d'estimer la proportion d'enfants en état de suivre normalement un cursus d'éducation de base. C'est donc une mesure de la qualité du potentiel attendu dans les cycles de l'éducation de base. Cette mesure oriente sur les mesures d'accompagnement en termes alimentaire des enfants pour les années ultérieures.

<b>Indicateur</b>	<b>Proportion d'enseignant(e)s, de formateurs/rices ou de moniteurs/trices ayant un Certificat de capacité professionnelle pour exercer leurs activités</b>
<b>Capacité</b>	Dotation adéquate
<b>Code</b>	ADEQU02
<b>Valeur</b>	Ressources humaines : Enseignant(e)s, Inspecteurs/trices, formateurs/rices ou de moniteurs/trices
<b>Définition</b>	Cet indicateur mesure la proportion d'enseignants, de formateurs/rices ou de moniteurs/trices qui disposent de la qualification minimale requise pour le secteur formel. C'est une mesure de la certification du personnel enseignant ou encadrant. Elle renseigne sur la qualité de l'encadrement
<b>Méthode de calcul</b>	<p>Diviser le nombre des enseignants certifiés comme ayant reçu le minimum de formation pédagogique requis pour un niveau spécifique d'éducation par le nombre total des enseignants de ce niveau, et multiplier le résultat par 100</p> <p>Rapport entre le nombre d'enseignants, de formateurs/rices ou de moniteurs/trices ayant un Certificat de capacité professionnelle pour exercer leur activité et le nombre total d'enseignants, de formateurs/rices ou de moniteurs/trices.</p>
<b>Sources de données</b>	Données administratives au niveau des ministères en charge de l'éducation, Annuaire
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'Indicateur est calculé au niveau national et sub-national, en éducation formelle et non formelle
<b>Observations et limites</b>	Cet indicateur permet d'apprécier la qualité de l'encadrement et les besoins de formation du personnel encadrant. Il est pertinent au niveau national et sub-national et surtout s'il est désagrégé par statut (public privé).

	<p>L'indicateur du secteur non formel relatif aux formateurs/trices et animateurs/trices n'est pas considéré car non pertinent. En effet, ils reçoivent tou(te)s des formations pédagogiques chaque année avant l'ouverture des centres d'alphabétisation. Ce qui donne presque un taux de 100 %.</p> <p>Il est important de noter que les exigences nationales du minimum de formation pédagogique organisée peuvent varier d'un pays à l'autre. Cette variabilité entre les pays diminue l'utilité du suivi global parce que l'indicateur ne montrerait que la proportion qui remplit les normes nationales, et non si les enseignants dans les différents pays ont des niveaux similaires de formation pédagogique pré-service et continue. D'autres travaux seraient nécessaires si une norme commune pour un minimum de formation pédagogique doit être appliquée dans tous les pays.</p> <p>Cet indicateur ne tient pas compte des facteurs qui affectent la qualité de l'enseignement/apprentissage comme les différences liées à l'expérience et au statut des enseignants, aux méthodes et matériels d'enseignement et aux conditions de travail dans les classes. Il convient de noter que certains enseignants non certifiés peuvent avoir acquis une compétence pédagogique équivalente par l'expérience professionnelle.</p>
<p><b>Interprétation</b></p>	<p>Les enseignants jouent un rôle clé dans l'assurance qualité de l'enseignement dispensé. Idéalement, tous les enseignants doivent recevoir une formation pédagogique adéquate, appropriée et pertinente pour enseigner au niveau d'enseignement choisi et être académiquement bien qualifiés dans la(les) matière(s) qu'ils sont censés enseigner. L'indicateur révèle donc l'engagement du pays à investir dans le développement de son capital humain chargé d'activités d'enseignement.</p> <p>Une valeur élevée indique que les élèves ou apprenants sont enseignés par des personnels qui ont une formation pédagogique appropriée et pertinente. Le pourcentage d'enseignants formés</p>

ne doit pas dépasser 100%. Lorsque cela est possible, le nombre d'enseignants à temps partiel doit être converti en «équivalents temps plein»; un enseignant en double vacation doit être compté deux fois, etc. Idéalement, tout le personnel impliqué dans des rôles d'enseignement directs doit être inclus dans les calculs pour les affiner.

Un pourcentage élevé d'enseignants certifiés comme ayant reçu la formation pédagogique minimale requise pour enseigner implique qu'une majorité du corps enseignant est formée et possède les compétences pédagogiques nécessaires pour enseigner et utiliser efficacement les matériels d'enseignement disponibles



<b>Indicateur</b>	<b>Taux annuel de participation des enseignant(e)s aux formations continues</b>
<b>Capacité</b>	Dotation adéquate
<b>Code</b>	ADEQU03
<b>Valeur</b>	Ressources humaines : Enseignant(e)s, Inspecteurs/trices
<b>Définition</b>	C'est la proportion d'enseignant(e)s et d'inspecteurs/trices ayant participé aux formations continues une année donnée. L'indicateur mesure le niveau de participation effective des enseignants à une formation continue.
<b>Méthode de calcul</b>	Rapport entre le nombre d'enseignants ayant participé pour une année donnée aux formations continues et le nombre total d'enseignants
<b>Sources de données</b>	Données administratives au niveau des ministères en charge de l'éducation, Annuaire
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'Indicateur est calculé au niveau national et sub-national, en éducation formelle et non formelle
<b>Observations et limites</b>	Pour assurer une éducation de qualité, il est impératif de renforcer la formation initiale des enseignants/tes par différents types de formations continues pertinentes. A ce jour, ces formations continues font défaut. Si les Groupe d'Animation Pédagogique (GAP) tentent de répondre aux exigences liées à l'exercice quotidien de la fonction, ils ne répondent pas aux besoins en termes de formation (thèmes adaptés).
<b>Interprétation</b>	Cet indicateur donne un aperçu de l'encadrement continu du personnel enseignant. En absence de formation continue, on peut en déduire que les enseignant(e)s et inspecteurs/trices restent avec leur formation de base après leur sortie des centres de formation. Il est pertinent au niveau national et sub-national.

<b>Indicateur</b>	<b>Proportion de salles de classes et de centres d'alphabétisation construits en matériaux définitifs/durable et conforme aux normes</b>
<b>Capacité</b>	Dotation adéquate
<b>Code</b>	ADEQU04
<b>Valeur</b>	Ressources non humaines : Infrastructures - bâtiments sécurisés
<b>Définition</b>	Cet indicateur mesure la proportion de lieux où les activités d'éducation de base se déroulent dans des conditions acceptables du point de vue des exigences des apprentissages, de la sécurité et de la reconnaissance sociale
<b>Méthode de calcul</b>	Rapport entre les infrastructures aux normes et l'ensemble des infrastructures considérées
<b>Sources de données</b>	Données administratives au niveau des ministères en charge de l'éducation, Annuaire
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'Indicateur est calculé au niveau national et sub-national, en éducation formelle et non formelle
<b>Observations et limites</b>	Cet indicateur gagnerait à être précisé car généralement on est face à des situations confuses : murs définitifs/ toit ou ouvertures ou sol en matériaux précaires ; Indicateur pertinent au niveau national et sub-national
<b>Interprétation</b>	Cet indicateur donne une appréciation de l'offre scolaire en termes de qualité du cadre d'apprentissage et de conditions pour l'apprentissage. Des valeurs faibles de l'indicateur reflètent une absence de conditions d'offre scolaire non adéquate pour la formation.

<b>Indicateur</b>	<b>Proportion de salles de classe, de centres d'alphabétisation et de centre de formation professionnel (FP) ayant l'équipement nécessaire (tableaux noirs, tables bancs, bureaux, avec ou sans armoire, placard ou malle, métiers, outils)</b>
<b>Capacité</b>	Dotation adéquate
<b>Code</b>	ADEQU05
<b>Valeur</b>	Ressources non humaines : Infrastructures - équipement minimal - environnement lettré, aménagé et sain matériel pédagogique
<b>Définition</b>	Cet indicateur mesure la proportion de lieux d'éducation de base (centres d'alpha) disposant de l'équipement nécessaire pour travailler.  Cet indicateur mesure la proportion de lieux d'éducation de base (centres de FP) disposant de l'équipement nécessaire pour travailler.
<b>Méthode de calcul</b>	Rapport entre les structures disposant de l'équipement fonctionnel sur l'ensemble des structures considérées
<b>Sources de données</b>	Données administratives au niveau des ministères en charge de l'éducation, Annuaire
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'Indicateur est calculé au niveau national et sub-national, en éducation formelle et non formelle
<b>Observations et limites</b>	L'indicateur est très pertinent au niveau national et local. Mais s'agissant de dotation adéquate il conviendrait pour les tables bancs de vérifier au niveau local qu'il s'agit de matériel adapté.  Comme le couplage des différents éléments nécessite un travail complémentaire considérable sur la base de données, il a été estimé ici que les éléments formant l'équipement minimum étaient exclusifs entre eux. Ainsi, c'est le pourcentage le plus faible qui a été retenu à chaque fois. Compte tenu de l'écart existant dans la dotation ou non en armoire, il est recommandé de faire apparaître les chiffres séparément.
<b>Interprétation</b>	Cet indicateur est pertinent car il permet de s'assurer de la disponibilité des équipements minimum pour la formation. La faiblesse de

l'indicateur est l'illustration du manque ou de l'absence des équipements. Ce qui peut avoir un impact sur la qualité des apprentissages et de l'encadrement.

#### **IV. Accessibilité**

L'**accessibilité** décrit la disponibilité réelle des ressources en fonction de la diversité de situations des apprenant(e)s. Elle permet l'adéquation des moyens aux droits et définit une cohérence. On distingue l'accessibilité sociale et culturelle (il s'agit d'assurer l'accès de toutes et de tous quelles que soient les conditions sociales et les appartenances culturelles ; l'accessibilité géographique (il convient de prendre en compte les obstacles liés aux distances) et l'accessibilité économique (interviennent à ce niveau les coûts effectifs de l'éducation et les coûts d'opportunité (manque à gagner)).

<b>Indicateur</b>	<b>Proportion d'enseignantes (F), de formatrices (NF) dans chaque composante</b>
<b>Capacité</b>	Accessibilité
<b>Code</b>	ACCES01
<b>Valeur</b>	Non-discrimination : Mesures de lutte et de soutien ; sociale, culturelle <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'entrée</li> <li>- à l'intérieur</li> <li>- à l'extérieur</li> </ul>
<b>Définition</b>	Cet indicateur mesure la proportion des femmes parmi le corps enseignant du secteur formel Cet indicateur mesure la proportion des femmes parmi les animateurs/trices et les formateurs/trices du non formel
<b>Méthode de calcul</b>	Rapport entre le nombre d'enseignantes et de formatrices dans une composante donnée et le nombre total du personnel enseignant, des formateurs/trices et animateurs/trices
<b>Sources de données</b>	Données administratives au niveau des ministères en charge de l'éducation, Annuaire
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'Indicateur est calculé au niveau national et sub-national, en éducation formelle et non formelle
<b>Observations et limites</b>	L'indicateur est très pertinent et l'on constate que le taux global évolue bien mais cela masque peut être souvent une très faible évolution en milieu rural. Cet indicateur devrait être interprété en désagrégeant spatialement les données, voire en recourant à des études de cas au niveau des CEB rurales représentatives. Indicateur pertinent au niveau national et sub-national.
<b>Interprétation</b>	Cet indicateur permet d'apprécier le degré d'implication des femmes dans l'éducation. Il est supposé que la présence des femmes dans l'encadrement est un élément d'encouragement et de fréquentation des filles.  A moins de 50%, il y a une moindre implication des femmes dans l'éducation pour ce qui est de l'encadrement, et cela n'est pas dans la

dynamique de promotion de l'éducation des filles.

<b>Indicateur</b>	<b>Indice de parité des taux net de scolarisation</b>
<b>Capacité</b>	Accessibilité
<b>Code</b>	ACCES02
<b>Valeur</b>	Non-discrimination : Mesures de lutte et de soutien ; sociale, culturelle <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'entrée</li> <li>- à l'intérieur</li> <li>- à l'extérieur</li> </ul>
<b>Définition</b>	Cet indicateur mesure le degré d'inégalité d'accès à l'école des filles par rapport aux garçons. L'indice de parité concernant le taux net de scolarisation (TNS) permet également de suivre la progression vers l'un des objectifs majeur de l'EPT.  L'indice de parité fille/garçon est le rapport entre les filles et les garçons en termes de taux ou d'effectifs. Il mesure le degré d'équité dans l'admission ou la scolarisation des filles et des garçons à l'école
<b>Méthode de calcul</b>	Diviser la valeur d'un indicateur donné chez les individus de sexe féminin par la valeur du même indicateur chez les individus de sexe masculin. C'est le rapport entre le taux net de scolarisation des filles et celui des garçons
<b>Sources de données</b>	Données administratives au niveau des ministères en charge de l'éducation, Annuaire
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'Indicateur est calculé au niveau national et sub-national. Il serait particulièrement intéressant de désagréger cet indicateur au niveau urbain et rural compte tenu des différences importantes qui existent. En éducation formelle et non formelle
<b>Observations et limites</b>	Cet indice ne permet pas de déterminer si la progression ou la régression sur la voie de la parité entre les sexes est imputable à la performance de l'un des deux sexes. Il y a lieu d'interpréter cet indice à la lumière de l'évolution des indicateurs considérés au fil du temps.

	Indicateur pertinent au niveau national et sub-national.
<b>Interprétation</b>	Un indice de parité égal à 1 indique une parfaite parité entre individus de sexe féminin et de sexe masculin. Des valeurs d'indice inférieures à 1 sont le signe de disparité en faveur des individus de sexe masculin et des valeurs supérieures à 1 reflètent une disparité en faveur des individus de sexe féminin.

<b>Indicateur</b>	<b>Taux d'accroissement annuel du nombre d'inscrits dans les SPS<sup>2</sup> et dans la FP en ENF</b>
<b>Capacité</b>	Accessibilité
<b>Code</b>	ACCES03
<b>Valeur</b>	Non-discrimination : Mesures de lutte et de soutien ; sociale, culturelle - à l'entrée - à l'intérieur - à l'extérieur
<b>Définition</b>	C'est un indicateur de progression.
<b>Méthode de calcul</b>	Le mode de calcul de cet indicateur est un peu complexe. Il s'agit d'un taux d'accroissement annuel moyen qui se calcul pour une période donnée. Le rapport entre l'effectif final et l'effectif de départ élevé à la puissance de l'inverse du nombre d'années écoulées, le tout moins un $((Nf/Nd)^{(1/n)}-1$
<b>Sources de données</b>	Données administratives au niveau des ministères en charge de l'éducation, Annuaire
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'Indicateur est calculé au niveau national et sub-national, par cycle (primaire et post-primaire), en éducation formelle et non formelle
<b>Observations et limites</b>	Une évaluation régulière est nécessaire pour une politique affirmée de maintien des financements acquis et de mobilisation de nouveaux financements pour accroître le nombre d'inscrits tant en AI qu'en FCB. Cela suppose une planification et une communication adéquate de façon à permettre à tous ceux qui sont en AI d'accéder à la FCB. L'indicateur pertinent au niveau national et sub-national.
<b>Interprétation</b>	Cet indicateur donne une appréciation de l'évolution des effectifs. Selon les valeurs on mesure la pression de la demande sur l'offre. Il renseigne sur l'engagement pour les formations en alphabétisation

<sup>2</sup> Structure Pré Scolaire



<b>Indicateur</b>	<b>Rapport taux bruts de scolarisation (TBS)</b>
<b>Capacité</b>	Accessibilité
<b>Code</b>	ACCES04
<b>Valeur</b>	Non-discrimination : Mesures de lutte et de soutien ; spatiale - à l'intérieur
<b>Définition</b>	Cet indicateur mesure les disparités spatiales dans les différents cycles d'enseignement (primaire, post-primaire)
<b>Méthode de calcul</b>	- Rapport TBS des entités spatiales retenues (urbain/rural, chef-lieu et reste de province)
<b>Sources de données</b>	Données administratives au niveau des ministères en charge de l'éducation, Annuaire
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'Indicateur est calculé au niveau national et sub-national, par cycle (primaire et post-primaire), en éducation formelle et non formelle
<b>Observations et limites</b>	Indicateur pertinent au niveau national et sub-national  Cet indicateur est difficile à produire car la délimitation de l'urbain et du rural est l'objet de controverses et de pratiques variées d'une part, et l'espace urbain est en constante évolution, d'autre part. La stabilité du découpage spatiale reste un impératif pour l'analyse de l'évolution du rapport.
<b>Interprétation</b>	Ce rapport s'interprète comme l'indice de parité. La valeur 1 indique une absence de disparité spatiale. Des valeurs du rapport inférieures à 1 sont le signe de disparité en faveur des entités au numérateur et des valeurs supérieures à 1 reflètent une disparité en faveur des entités au dénominateur.

<b>Indicateur</b>	<b>Taux d'accès à la formation professionnelle (FP)</b>
<b>Capacité</b>	Accessibilité
<b>Code</b>	ACCES05
<b>Valeur</b>	Non-discrimination : Mesures de lutte et de soutien ; spatiale - à l'extérieur
<b>Définition</b>	<p>Cet indicateur permet de déterminer le degré d'accès à la formation professionnelle (FP) pour les différentes catégories de formés/sortants. Il mesure les disparités d'accès à la formation professionnelle. L'accès à la formation peut contribuer à améliorer certains aspects de la performance sociale comme par exemple l'égalité des chances au travail.</p> <p>Le taux d'accès à la FP évalue la probabilité qu'un formé/sortant obtienne une formation professionnelle à l'issue d'une formation complète. Il permet d'apprécier la capacité ou la volonté d'un cycle/programme à garder ses formés/sortants.</p>
<b>Méthode de calcul</b>	Nombre de sortants d'une catégorie ayant bénéficié d'au moins une FP durant l'année / Nombre total de sortants de la catégorie
<b>Sources de données</b>	Données administratives au niveau des ministères en charge de l'éducation, Annuaire
<b>Périodicité des mesures</b>	L'indicateur est calculé annuellement
<b>Désagrégation</b>	L'Indicateur est calculé au niveau national et sub-national
<b>Observations et limites</b>	Indicateur pertinent au niveau national et sub-national
<b>Interprétation</b>	Une offre de formation réduite peut provoquer le départ de nombreux apprenant(e)s après la fin de cycle de formation/programme. Le taux d'accès à la FP fournit une image plus juste de l'accompagnement des sortants.

## Conclusion

La définition des indicateurs décrits dans ce lexique est inspirée des documents de référence de l'UNESCO. Le calcul de nombre de ces indicateurs dépendra de la disponibilité des données dans les différents pays, particulièrement pour le non formel. De plus, l'utilisation de ces indicateurs est à opérer en tenant compte de leur pertinence au regard des thématiques à traiter. Enfin, le niveau de désagrégation retenu dans ce lexique reste indicatif, chaque pays pouvant désagréger les données jusqu'à la plus petite unité géographique de prise de décision.